

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DEVE 105 Subvention (3 000 euros) au GRAINE Île-de-France (18^e) pour l'animation de son réseau et l'orientation des Parisiens sur l'éducation à l'environnement.

M^{mes} Pénélope KOMITÈS et Célia BLAUEL, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association GRAINE Île-de-France ;

Sur le rapport présenté par M^{mes} Pénélope KOMITÈS et Célia BLAUEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 - Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association GRAINE Île-de-France dont le siège social est situé 15-19, rue Capron (18^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée :

- à hauteur de 2 000 euros au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 au titre des espaces verts et de la biodiversité ;
- à hauteur de 1 000 euros au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 au titre de l'environnement, du développement durable et du « plan climat énergie territorial ».

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO